

Salon « Mesures Solutions Expo » Lyon – 28 et 29 mars 2018

Conditions générales de vente

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations du Réseau Mesure et de la société exposante sur MSE 2018.

Toute prestation accomplie par le Réseau Mesure implique donc l'adhésion sans réserve de la société exposante aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

Le Réseau Mesure s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes


Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que le Réseau Mesure serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

- 1er versement 50% du prix TTC lors de la réservation
- 2ème versement solde de 50 % du prix TTC avant le 15/02/2018
 - Par chèque, à l'ordre de RESEAU MESURE (Chèque émis par une banque Française)
 - Par virement bancaire (Merci de nous faire parvenir le justificatif bancaire du virement)

Crédit du Nord 		Titulaire du compte : RESEAU MESURE ASSOCIATIO		
		Libellé du sous-compte : COMPTE COURANT		
Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30076	02136	10909800200	15	CERGY ENTREPRISES
IBAN : FR76 3007 6021 3610 9098 0020 015				
BIC : NORDFRPP				
Adresse : RESEAU MESURE DU VAL D'OISE 1 MAIL GAY LUSSAC 95000 NEUVILLE SUR OISE				
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN Partie réservée au destinataire du relevé				

Pour toute réservation de stand effectuée et signée à partir du 15/12/2017, la totalité de la somme exigible sera à régler à la réservation.

Clause n° 6 : Modalités de communication

L'inscription à MSE 2018 comprend :

- ½ page dans le livret des exposants édité et diffusé via notre partenariat presse (sous-réserve de respect des délais de transmission d'information pour la publication de ce document).
- Une publication de votre logo sur le site internet du Réseau Mesure avec un lien vers votre site internet.
- La communication réalisée par le Réseau Mesure dans le cadre de la promotion du salon sous-réserve de transmission de votre liste d'adresses courriels cibles qui sera traitée en toute confidentialité uniquement dans le cadre de la promotion de cette exposition (signature d'un protocole de confidentialité).

Cette démarche mutualisée de l'ensemble des exposants permet de réaliser une communication ciblée efficace en garantissant un coût d'exposition le plus juste pour les participants.

Si vous ne pouvez pas transmettre cette liste de contacts il vous sera demandé :

- une facturation de 1200€HT supplémentaires pour l'achat de base de contacts ciblés
- ou une justification d'actions de communication dédiées à cet événement pour une valeur de 1200€HT.

Le choix de l'emplacement sera proposé en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Clause n° 7 : Retard de paiement

L'accès au stand est conditionné par le règlement intégral des factures émises conformément à la commande des prestations pour MSE2018.

Clause n° 8 : Force majeure

La responsabilité du Réseau Mesure ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 9 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Pontoise.